

# INSEE CENTRE

# INFO



## Le maintien des seniors en emploi Un défi en région Centre comme partout en France

*En 2006, dans le Centre, 53 % des personnes âgées de 50 à 64 ans travaillent. La région se place ainsi en 3<sup>e</sup> position des régions ayant le plus fort taux d'emploi des seniors. La part de la population en activité décroche dès 50 ans, puis diminue brusquement à partir de 55 ans. Les seniors sont nombreux dans certains emplois peu qualifiés, souvent contraints de continuer à travailler pour maintenir leur revenu. Mais beaucoup occupent des emplois très qualifiés, en raison de l'intérêt du travail et d'une entrée dans la vie active plus tardive. Les seniors exercent souvent des professions non salariées, mais sont aussi très présents dans des emplois plus sécurisés, notamment ceux de la fonction publique. La part des cadres, artisans, commerçants et chefs d'entreprise s'élève avec l'âge. En revanche, le secteur du commerce emploie plutôt des personnes jeunes et certains métiers, de par leur pénibilité, semblent plus difficilement compatibles avec un âge élevé.*

Chrystel Scribe

Avec le vieillissement de la population, encourager l'emploi des seniors est devenu un véritable objectif pour les politiques publiques. Le système productif a tout intérêt à profiter de l'expérience des seniors et la viabilité des systèmes de protection sociale est dépendante de leur maintien dans la vie active.

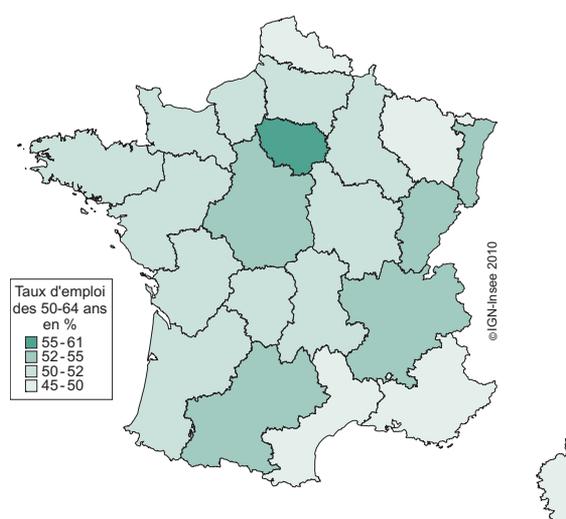
En 2006, la région Centre compte 470 900 personnes âgées de 50 à 64 ans, qui constituent 29 % de la population en âge de travailler. Leur poids démographique ne fait qu'augmenter au cours du temps. En effet, ces seniors représentaient seulement un quart des 15-64 ans en 1999 et ils devraient en former un tiers en 2015. Actuellement, 53 % des seniors sont en emploi, soit 1 point de plus qu'en France métro-

politaine. Avec un taux égal à 60 %, l'Île-de-France devance très largement les autres régions. Juste derrière se situent la région Rhône-Alpes (54 %) puis les trois régions, Alsace, Midi-Pyrénées et Centre, ex æquo.

### La diminution de la part des seniors en emploi, amorcée dès 50 ans

Le taux d'emploi est maximum entre 35 et 49 ans, et se maintient à près de 85 %. Il commence à décliner sensiblement dès 50 ans, mais reste encore de 80 % pour les 50-54 ans. Il chute à partir de 55 ans pour atteindre 18 % à 60 ans, puis 7 % à 64 ans. La baisse constatée à partir de

### La région Centre parmi les régions qui emploient le plus les seniors



Source : Insee, Recensement de la population 2006

## Une chute du taux d'emploi à partir de 55 ans



Source : Insee, Recensement de la population 2006

55 ans résulte en grande partie des politiques publiques menées pour réguler le marché du travail. En effet, jusqu'à la fin des années 1990, les pouvoirs publics ont mis en place des mesures visant à accélérer le départ des plus âgés, comme les dispositifs de préretraite, les dispenses de recherche d'emploi ou l'avancement de l'âge légal de la retraite.

Le taux d'emploi des hommes est supérieur à celui des femmes quel que soit l'âge. Toutefois, si l'écart entre les deux est de 5 points entre 50 et 54 ans, il se réduit à 3 points pour les 55-59 ans et s'annule presque pour les 60 ans et plus.

## Une proportion importante de non-salariés chez les seniors

Dans la région Centre, 77 % des seniors en emploi sont salariés en contrat à durée indéterminée. Ce taux est comparable à celui de l'ensemble de la population active. En revanche, les seniors sont proportionnellement peu nombreux en contrat à durée déterminée (4 % contre 8 % des actifs en emploi). Alors que les non-salariés ne représentent que 10 % de l'ensemble des actifs, ils sont 17 % parmi les seniors. Cette part importante de non-salariés parmi les seniors peut être expliquée par plusieurs facteurs : un départ à la retraite souvent plus tardif que chez les salariés, un désir d'indépendance, mais également une difficulté à retrouver du travail, qui pousse à créer sa propre entreprise. Le récent statut d'auto-entrepreneur pourrait à cet égard contribuer à faire remonter le taux d'emploi des plus âgés.

## Le temps partiel très répandu à partir de 60 ans

Le temps partiel concerne 16 % des seniors, une proportion équivalente à celle observée pour l'ensemble des actifs occupés. Toutefois ce mode d'activité a tendance à s'étendre avec l'âge. En effet, si 14 % des actifs ayant entre 50 et 55 ans travaillent à temps partiel, ils sont 27 % entre 60 et 65 ans. Pour cette tranche d'âge, le temps partiel est souvent synonyme de cessation progressive d'activité. Comme pour l'en-

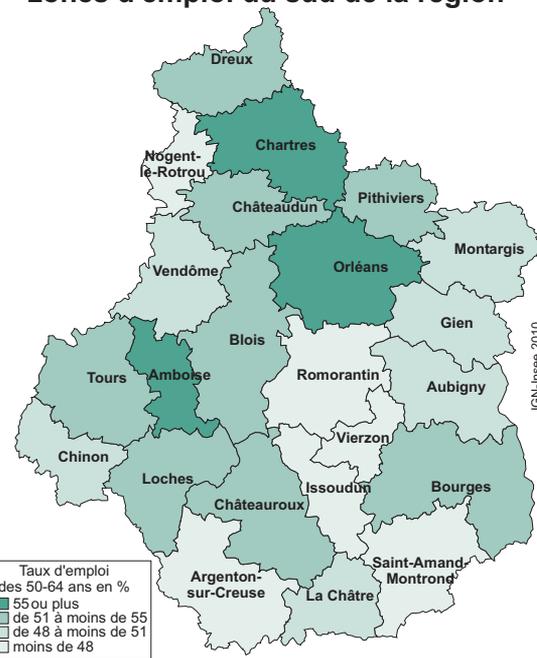
## Fort taux d'emploi des seniors dans les zones d'emploi de Chartres et d'Orléans

Dans la région, le taux d'emploi des seniors varie assez fortement entre les départements, de 49 % dans le Cher à 55 % dans le Loiret.

Les deux zones d'emploi ayant le taux le plus faible sont celles de Vierzon et de Saint-Amand-Montrond. Ces deux zones ont de forts taux de chômage pour les 50-64 ans (supérieurs à 9 % en 2006) et un nombre important de retraités au regard de leur population. D'une façon générale, les zones d'emploi du sud de la région sont moins favorables à l'emploi des seniors. Au contraire, les zones d'emploi de Chartres et d'Orléans sont celles dans lesquelles les seniors sont le plus employés.

Ces deux zones possèdent également un très faible taux de chômage des seniors (6,8 % pour Chartres et 5,8 % pour Orléans, contre 7,3 % pour l'ensemble de la région) et une proportion faible de retraités.

## Moins de seniors en activité dans les zones d'emploi du sud de la région



Source : Insee, Recensement de la population 2006

## Un taux d'emploi des seniors supérieur dans le Loiret

	Actifs		Inactifs		Population des seniors	Taux (en %)	
	Actifs occupés	Chômeurs	Retraités ou préretraités	Autres inactifs*		Emploi	Chômage
Cher	30 973	2 810	20 162	8 823	62 770	49,3	8,3
Eure-et-Loir	41 684	3 580	22 136	10 049	77 452	53,8	7,9
Indre	22 942	1 753	15 384	6 130	46 209	49,6	7,1
Indre-et-Loire	57 054	4 334	31 759	12 644	105 792	53,9	7,1
Loir-et-Cher	31 947	2 742	19 703	7 495	61 888	51,6	7,9
Loiret	64 598	4 513	33 777	13 914	116 803	55,3	6,5
<b>Centre</b>	<b>249 199</b>	<b>19 732</b>	<b>142 921</b>	<b>59 058</b>	<b>470 911</b>	<b>52,9</b>	<b>7,3</b>
<b>Métropole</b>	<b>5 833 352</b>	<b>525 891</b>	<b>3 130 077</b>	<b>1 636 256</b>	<b>11 125 576</b>	<b>52,4</b>	<b>8,3</b>

\* autres inactifs : femmes ou hommes au foyer, personnes en incapacité de travailler, autres situations

Champ : population âgée de 50 à 64 ans

Source : Insee, Recensement de la population 2006

semble de la population, la différence entre les hommes et les femmes est importante : 6 % des hommes travaillent à temps partiel contre 27 % des femmes.

### Le secteur de l'éducation, la santé et l'action sociale, principal employeur des seniors

En région Centre comme en France, une part importante des actifs travaille dans le secteur de l'éducation, la santé et l'action sociale. C'est encore plus vrai chez les seniors, qui sont 22 % à y travailler contre seulement 19 % des actifs occupés de moins de 50 ans. La proportion atteint même 25 % pour les 60-64 ans. L'administration emploie également une part importante de seniors, mais contrairement au secteur précédent, les seniors les plus âgés y sont moins représentés que les 50-59 ans. En région Centre, le secteur agricole est particulièrement bien représenté. Les seniors sont 6 % à y travailler et cette part augmente avec l'âge, jusqu'à 9 % pour les 60-64 ans.

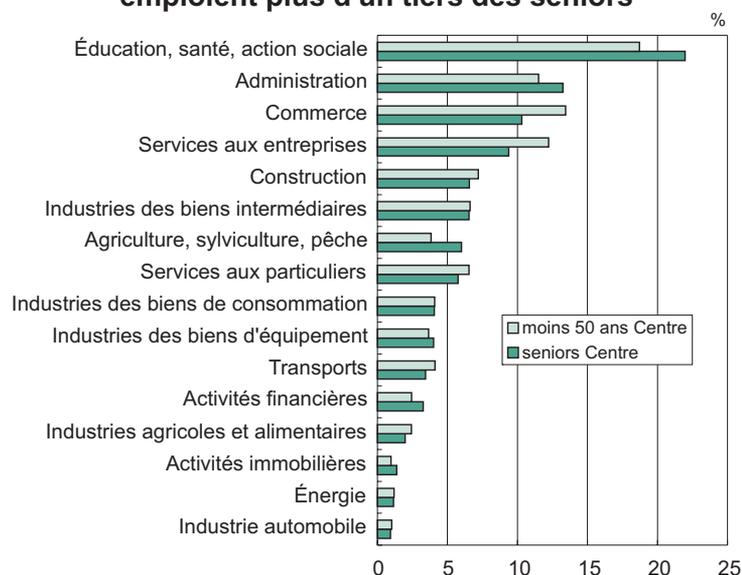
Le secteur des services aux particuliers recrute 6 % des seniors, une part comparable à celle constatée sur l'ensemble de la population active. Mais dans la frange la plus âgée de cette population, entre 60 et 64 ans, 12 % sont embauchés par ce secteur.

En revanche, le commerce et les services aux entreprises emploient une proportion de seniors inférieure de 3 points à celle des plus jeunes. De plus, les seniors de la région sont seulement 9,4 % à travailler dans les services aux entreprises, soit 1,5 point de moins qu'en France.

### Une part élevée de cadres parmi les 50-64 ans

Les seniors en emploi sont 32 % à posséder un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat. C'est 11 points de moins que pour l'ensemble de la population en emploi. Les actifs de cette tranche d'âge n'ont en effet pas pu bénéficier de l'ouverture massive de l'enseignement supérieur au début des années 1980. C'est donc plutôt grâce à leur expérience professionnelle que les

### L'éducation, la santé, l'action sociale et l'administration emploient plus d'un tiers des seniors



Source : Insee, Recensement de la population 2006

seniors font plus souvent partie des catégories sociales supérieures. La part des cadres, artisans, commerçants et chefs d'entreprise est plus importante chez eux que dans l'ensemble de la population et ceci est d'autant plus marqué que la tranche d'âge est élevée. Les médecins et assimilés sont relativement nombreux parmi les seniors en activité, de même que les enseignants.

Mais les seniors exercent aussi souvent des métiers peu qualifiés, d'agents d'entretien, d'employés de maison, aides à domicile ou aides ménagères.

Les professions intermédiaires emploient en revanche une part un peu moins importante de seniors que d'actifs dans leur ensemble, hormis la catégorie B des personnels admi-

nistratifs de la fonction publique, très représentée.

### Les seniors en retrait dans les métiers commerciaux ou demandant une bonne condition physique

La cessation précoce de l'activité étant plus fréquente chez les ouvriers, les seniors sont seulement 23 % à faire partie de cette catégorie qui regroupe 28 % de l'ensemble des actifs occupés. Chez les actifs occupés âgés de 60 à 64 ans, cette part descend même à 13 %.

De même, certains métiers appartenant le plus souvent à la catégorie socioprofessionnelle des employés sont moins occupés par les seniors que par les plus jeunes. L'armée, la

### Davantage de cadres, artisans et agriculteurs exploitants parmi les seniors

Catégorie socioprofessionnelle	Seniors				Total des actifs occupés du Centre (%)
	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	Ensemble	
Agriculteurs exploitants	3,8	5,4	7,6	4,6	2,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,8	9,4	15,1	8,8	5,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	13,2	16,6	21,5	14,9	11,5
Professions Intermédiaires	22,9	20,2	15,2	21,5	23,4
Employés	27,3	27,0	27,4	27,2	29,0
Ouvriers	25,0	21,4	13,2	23,0	27,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, Recensement de la population 2006

police et les pompiers n'emploient que 0,7 % des seniors, mais 2,4 % des actifs occupés de moins de 50 ans. Ces métiers nécessitent souvent une condition physique in-

compatible avec un âge avancé et sont assortis de régimes de retraite particuliers. Les métiers de caissiers, employés de libre service et vendeurs recrutent également une

part moins importante de seniors. Le dynamisme de ces métiers en termes d'emploi joue principalement en faveur des plus jeunes. ■

### Inciter les seniors à rester en emploi

Maintenir les seniors en emploi, c'est mobiliser une main-d'œuvre expérimentée et ainsi contribuer, par une répartition équilibrée des âges, à un niveau de prestations élevé dans les entreprises. C'est aussi atténuer la pression sur les finances publiques et les régimes de retraite.

À l'occasion du **Conseil européen de Lisbonne** en mars 2000, l'Union européenne s'est fixée pour objectif d'atteindre, pour chacun des pays-membres, un taux d'emploi de 50 % pour les 55-64 ans en 2010. Or, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, le taux d'emploi national des 55-64 ans s'élève à 37,4 %, encore bien loin de l'objectif fixé. La région Centre, avec un taux quasiment identique (36,7 %), se place en 4<sup>e</sup> position des régions pour l'emploi des ces personnes.

En France, un **plan national d'action concerté** a été mis en place

pour atteindre l'objectif de Lisbonne. L'accord conclu le 13 octobre 2005 et signé le 9 mars 2006 vise à accroître la proportion de seniors en emploi en luttant contre les facteurs qui les excluent de l'emploi, en favorisant leur employabilité et en sécurisant leurs parcours professionnels. Il se fixe comme objectif une augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans de l'ordre de 2 points par an sur la période 2006-2010 afin d'atteindre un taux de 50 % à horizon 2010.

Plusieurs actions prévues sont déjà engagées en France, comme l'encouragement à la création d'entreprise, les majorations de pension pour les personnes conservant leur emploi au-delà de l'âge légal de la retraite, ou le cumul emploi-retraite qui concerne en région Centre 1 % des seniors en emploi d'après les résultats du dernier recensement. D'autres pistes sont envisagées

dans le **plan d'action en faveur de l'emploi des salariés âgés, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010**. Le décret du 21 mai 2009 vise à inciter les entreprises de plus de 50 salariés à agir en faveur de l'emploi des plus âgés. Il prévoit une amende de 1 % de la masse salariale pour celles qui ne seraient pas couvertes par un accord au 1<sup>er</sup> janvier 2010. L'objectif chiffré de maintien dans l'emploi concerne les salariés de 55 ans et plus, tandis que l'objectif de recrutement concerne les 50 ans et plus. Le texte définit six domaines d'action privilégiés : anticipation de l'évolution des carrières ; amélioration des conditions de travail et prévention de la pénibilité ; accès à la formation ; aménagement des fins de carrière ; recrutement des salariés âgés ; transmission des compétences et tutorat.

### Pour comprendre ces résultats

Les résultats présentés sont issus du Recensement de la population 2006. Ils mobilisent les résultats des cinq premières enquêtes annuelles de recensement, de 2004 à 2008.

**Senior** : personne âgée de 50 à 64 ans.

**Population active** : ensemble des actifs en emploi et des chômeurs.

**Taux d'emploi** : rapport entre la population active en emploi et la population totale de même sexe et âge.

**Taux de chômage** : rapport entre le nombre de chômeurs et la population active de même sexe et âge.

**Familles professionnelles** : les besoins d'analyse de l'emploi et du chômage par métier ont conduit à la

création d'une nomenclature constituée de Familles professionnelles (FAP). Les FAP sont un rapprochement entre le ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) du Pôle emploi et la nomenclature PCS des Professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee. Dans cette étude, c'est la nomenclature de 2003 en 86 postes qui est utilisée.

### Pour en savoir plus

« L'emploi des seniors en région Centre » *rapport d'études*, Insee Centre, DRTEFP, juin 2006.

« En région Centre, des actifs âgés plus nombreux : une réalité durable » *Insee Centre Info* n° 32, novembre 2005.